



Dans le cadre des objectifs posés pour la mise en oeuvre de la COP 21 à l'échelle locale, la Métropole se mobilise autour d'enjeux énergétiques et climatiques. Afin de mieux maîtriser la consommation d'électricité, les communes sont invitées à procéder à une **extinction partielle de l'éclairage public**, poste qui représente environ 37% de la facture d'électricité pour chaque commune. En plus de peser lourdement sur les finances publiques, l'éclairage public est une source de pollution lumineuse qui perturbe la santé humaine et accentue l'érosion de la biodiversité.

De nombreuses communes en France dont une vingtaine dans la Métropole Rouen Normandie ont d'ores et déjà opté pour l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin sur l'intégralité de leur territoire.

Sur l'invitation de la Métropole, la municipalité de Saint-Aubin a accepté de se joindre à cette action citoyenne en éteignant l'éclairage public de minuit à 5h du matin en commençant par une période de test au cours de laquelle seuls certains secteurs ou rues de la ville seront éteints.

Les services de la Ville et la Métropole ont donc travaillé de concert pour définir pour quels secteurs ou rues il serait possible de procéder facilement à l'extinction de l'éclairage public, entre minuit et 5h du matin, en tenant compte de la fréquentation et de faisabilité technique.

Ainsi, l'application de l'extinction aura lieu progressivement (entre mi-juillet et fin septembre) dans les rues et secteurs suivants :

- Esplanade de Pattensen, place et Hôtel de Ville
- Rue Aristide Briand dans sa totalité
- Rue de Seine
- Sente des Jardinets
- Rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
- Chemin du Port Angot
- Avenue Pasteur prolongée
- Avenue Pasteur jusqu'à son intersection avec le rue de Cléon (pont)
- Rue de la Paix
- Rue De Lattre de Tassigny
- Rue de Freneuse dans sa partie comprise entre la sente de l'Ecuyer jusqu'à Freneuse.
- Rue des Réservoirs
- Rue de la Résistance prolongée
- Rue André Malraux pour la partie située après les immeubles du Bois Landry jusqu'à l'intersection Malraux/Résistance/Avenue de l'Europe
- Avenue de l'Europe.

*A noter : Pour les autres secteurs, l'application de cette mesure n'est pas envisageable pour l'instant car l'extinction nécessitera des travaux (l'alimentation électrique étant parfois commune avec des zones où l'éclairage doit être maintenu).*